

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 8 juin 2023

Table des matières

	Page
INTRODUCTION.....	3
FAITS SAILLANTS.....	3
Plan d'action pour la certification accélérée	3
Le projet de loi 98, la <i>Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves</i>	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel	4
Éducation technologique	5
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	5
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	9
3. Améliorer l'engagement des partenaires	11
STATISTIQUES	14
Ressources humaines	14
Services aux postulants et aux membres	14
Statistiques sur les membres	16
Bibliothèque Margaret-Wilson	16
Normes d'exercice et agrément.....	16
Enquêtes et conduite professionnelle.....	18
Politique, gouvernance et tribunaux.....	20

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport trimestriel de l'Ordre en 2023. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre et présente des statistiques et les activités menées au cours du premier trimestre de 2023 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2023). Le rapport comprend également des mises à jour sur les récentes activités réglementaires et législatives, les réponses de l'Ordre à cet égard, l'effectif, les services aux membres, ainsi que les enquêtes et audiences, entre autres.

FAITS SAILLANTS

Plan d'action pour la certification accélérée

Dans une lettre à l'Ordre datée du 17 avril 2023, le ministre de l'Éducation a exprimé son appréciation du plan d'action de l'Ordre, daté du 27 septembre 2022, visant à accélérer la certification du nouveau personnel enseignant en Ontario. Le ministre a reconnu que «l'Ordre a agi et progressé sur plusieurs des recommandations», tout en notant qu'«un changement rapide dans la mise en œuvre des règlements» est encore nécessaire «pour améliorer l'accès à des enseignantes et à des enseignants qualifiés» dans la province.

Toutes les améliorations opérationnelles décrites dans le plan d'action ont été mises en œuvre, y compris :

- la poursuite de la numérisation du processus de certification (p. ex., téléversement de documents électroniques);
- l'approbation de nouveaux fournisseurs de relevés de notes numériques;
- dans la mesure du possible, l'automatisation du téléversement des relevés de notes;
- l'automatisation du téléversement des relevés de notes reçus de MyCreds.ca;
- les options supplémentaires en libre-service pour les membres, les postulants et les tierces parties (p. ex., documents téléversés directement dans le système de l'Ordre; la possibilité de réinitialiser les comptes de l'Ordre par texto ou par courriel; la possibilité de télécharger et d'imprimer les documents relatifs au titre professionnel);
- la réaffectation du personnel de l'Unité du service à la clientèle pour mieux gérer les courriels.

Le projet de loi 98, la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*

Le 17 avril 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi 98, la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*. L'annexe 3 du projet de loi propose un certain nombre de modifications importantes à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, lesquelles reflètent toutes les demandes que l'Ordre a adressées au Ministère au cours des dernières années :

- autoriser le comité d'enquête à exiger d'un membre qu'il suive une formation de rattrapage ou une rééducation professionnelle;
- autoriser le comité d'enquête et le comité de discipline à traiter plus efficacement les dossiers de membres reconnus coupables d'infractions au *Code criminel*, y compris permettre au comité de discipline de prendre des décisions sans avoir

recours à une audience dans les cas où un membre a été reconnu coupable d'une infraction sexuelle criminelle passible d'une sanction de révocation obligatoire;

- officialiser le fait que la registraire, et non l'employeur, devient la partie plaignante lorsqu'un employeur dépose un rapport concernant un membre;
- exiger d'un membre qui n'a pas suivi le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel et dont le certificat a été suspendu ou révoqué qu'il réussisse le programme avant que sa suspension soit levée ou que son certificat soit rétabli (voir plus loin);
- étendre le pouvoir de la registraire d'infliger une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ à un employeur qui n'a pas fourni de renseignements *supplémentaires* après avoir fait un premier rapport sur un membre;
- permettre aux élèves qui allèguent avoir été victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel infligés par *tout* enseignant agréé de l'Ontario ou encore d'un acte impliquant de la pornographie juvénile ou d'un acte sexuel prescrit commis par *tout* enseignant agréé de l'Ontario d'être admissibles au financement offert par le programme pour thérapie et consultations de l'Ordre (c.-à-d. non seulement lorsqu'il y a un lien direct avec l'exercice professionnel du membre de l'Ordre ou que le membre de l'Ordre surveillait directement l'élève victime ou en était responsable).

L'Ordre a étudié de près la législation proposée et se prépare à la mettre en œuvre si les modifications proposées deviennent loi.

Le 5 mai 2023, le personnel de l'Ordre et celui du Ministère ont entamé des discussions préliminaires concernant la fin du certificat temporaire en juin 2023 et l'élaboration d'un nouveau type de certificat qui permettrait aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'une faculté d'éducation de l'Ontario d'enseigner dans le système d'éducation public avant d'obtenir leur diplôme. La lettre du ministre du 17 avril 2023 décrit ce certificat comme un document qui «permettrait aux étudiants en enseignement admissibles d'acquérir de l'expérience de travail réelle en tant qu'enseignants tout en terminant leur formation initiale à l'enseignement grâce à un certificat transitoire». Des consultations avec des groupes de partenaires sont prévues pour soutenir ce processus, la date de mise en œuvre étant prévue pour septembre 2023.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

En janvier 2022, l'Ordre a lancé son programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel afin de renforcer l'importance d'entretenir des relations professionnelles saines avec les élèves et de reconnaître les signes avant-coureurs d'un comportement de pédopiéage et de mauvais traitements d'ordre sexuel. Le programme, accessible via la section réservée aux membres du site web de l'Ordre, est offert en français et en anglais, et se compose d'une série de modules vidéo et d'une évaluation. Il a été élaboré en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), l'un des principaux organismes voués à la sécurité des jeunes au Canada.

Au 9 mai 2023, 94,4 % des membres en règle avaient réussi le programme; 1,5 % des membres (3 220) avaient obtenu une prolongation jusqu'au 15 septembre 2023; et la mention «Exigence non remplie» figurait au tableau public pour 4,1 % des membres (10 193).

L'achèvement du programme est désormais une exigence de certification pour tous les postulants, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une date d'achèvement plus tardive en vertu de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

En raison de la popularité du programme et des demandes d'accès supplémentaire et continu de nombreux membres, l'Ordre travaille actuellement avec le CCPE pour étendre le programme afin que les membres puissent continuer à y accéder après l'avoir réussi. Tous les membres actuels et les nouveaux postulants qui n'ont pas encore terminé le programme continueront d'y avoir accès normalement.

Enfin, s'il est adopté, le projet de loi 98 introduira des modifications à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* qui obligeront les membres dont le statut du certificat est suspendu ou révoqué (et qui n'ont pas suivi le programme à ce jour) à suivre le programme, à payer les frais/pénalités en souffrance ou à satisfaire à toute autre condition avant que la suspension de leur certificat ne soit levée ou que leur certificat ne soit rétabli (après une audience de remise en vigueur réussie).

Éducation technologique

Le travail de l'Ordre pour envisager de nouvelles voies de certification pour les enseignantes et enseignants d'éducation technologique s'est poursuivi jusqu'au premier trimestre de 2023. Les nouvelles voies permettront d'augmenter le nombre d'enseignants d'éducation technologique en Ontario et de créer une parité avec les voies de certification du personnel qui enseigne l'éducation générale. Les principales propositions ont été élaborées sur la base de consultations avec les partenaires concernés et comprennent l'ajustement de l'expérience professionnelle requise pour les enseignants d'éducation technologique et la promotion d'une voie d'accès aux programmes de leadership pour un plus grand nombre d'enseignants d'éducation technologique. Des changements connexes permettraient d'offrir une voie semblable aux enseignants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que de langues autochtones. Des commentaires supplémentaires de la part des partenaires essentiels seront recueillis et utilisés pour guider les modifications réglementaires qui seront proposées. Ces modifications seront ensuite soumises au conseil pour examen et approbation. Pour en savoir plus, voir **Améliorer l'engagement des partenaires**.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Nouvelle qualification additionnelle et nouvelle recommandation professionnelle

Lors de sa réunion du 21 mars 2023, le conseil a approuvé l'élaboration d'une nouvelle qualification additionnelle (QA) intitulée *Enseignement de l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*, et a transmis cette demande au Ministère dans une lettre datée du 4 avril 2023.

Une fois que le gouvernement aura adopté comme règlement la nouvelle QA, l'Ordre pourra élaborer les lignes directrices du cours. (Remarque : L'Ordre ne conçoit pas et n'offre pas de cours menant à une QA, mais il élabore et publie les lignes directrices à l'intention des fournisseurs de cours.)

Le conseil a également approuvé la recommandation du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation d'élaborer une nouvelle recommandation professionnelle pour informer les membres de l'Ordre de leurs responsabilités professionnelles en matière de respect des droits de la personne et de lutte contre la haine et l'intolérance. La planification interservices pour développer la recommandation professionnelle est en cours. Le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a préparé une séance en ligne pour informer les fournisseurs de cours menant à une QA sur les points suivants :

- mises à jour sur le développement de la nouvelle QA et de la nouvelle recommandation professionnelle;
- possibilité de soumettre à l'agrément une version ciblée de la QA existante Études sociales (cycles primaire et moyen) qui mettrait l'accent sur l'enseignement de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme;
- ressources existantes fournies par Friends of Simon Wiesenthal Center for Holocaust Studies et Liberation75 pour soutenir le perfectionnement professionnel continu et la pratique professionnelle du personnel enseignant en ce qui concerne l'enseignement de l'Holocauste et de l'antisémitisme.

Médias sociaux

Au cours du premier trimestre de 2023, la présence de l'Ordre sur les médias sociaux a continué à se développer sur toutes les plateformes (à savoir Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube). Du 1^{er} janvier au 31 mars, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 2,7 % (1 638) pour atteindre 60 764.

Cette croissance continue est une indication claire du succès de notre approche en matière de médias sociaux : nous avons changé notre approche axée sur la quantité pour une sur la qualité, y compris les sujets populaires. En bref, nous publions moins de messages, mais nous gagnons plus d'abonnés. Cette approche nous aide à faire connaître notre marque et à cultiver une relation plus forte avec notre public cible, dont les membres de la profession et du public.

L'équipe des Communications de l'Ordre, en collaboration avec les partenaires internes, gère toutes les demandes reçues par l'entremise des plateformes de médias sociaux. Du 1^{er} janvier au 31 mars, le nombre total de demandes a augmenté de 10 %, passant de 202 au quatrième trimestre de 2022 à 222 au premier trimestre de 2023. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du nombre d'enseignants formés à l'étranger qui s'informent sur la façon de devenir enseignant agréé de l'Ontario.

Nous continuons de promouvoir les ressources de formation continue offertes à la bibliothèque Margaret-Wilson, comme les livrets, les revues numériques et autres documents. Depuis le dernier rapport, ces ressources ont été consultées 16 933 fois sur les réseaux sociaux.

Infolettres numériques

En outre, l'Unité des communications assure le suivi et l'analyse des données en ligne pour nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée tous les mois aux membres et aux postulants) et *La Norme* (publication trimestrielle destinée au public). Les taux d'ouverture de ces deux infolettres sont au-dessus de ceux du secteur. En moyenne, les courriels sur l'éducation ont un taux d'ouverture de 29 %.

Pendant le premier trimestre de 2023, l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* a eu un taux d'ouverture de 46 % pour les courriels en français et de 57 % pour les courriels en anglais. Le taux a diminué de 11 % pour les courriels en français et a augmenté de 10 % pour les courriels en anglais par rapport au quatrième trimestre de 2022.

Quant à l'infolettre *La Norme*, elle a eu un taux d'ouverture de 44 % pour les courriels en français et de 41 % pour les courriels en anglais. Le taux a diminué de 7 % pour les courriels en français et a augmenté de 2 % pour les courriels en anglais par rapport au quatrième trimestre de 2022. Les fluctuations des taux d'ouverture des deux infolettres sont régulières.

Accessibilité et conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

L'Unité des communications travaille en collaboration avec d'autres membres du personnel pour s'assurer que tous les documents affichés sur le site web de l'Ordre respectent les directives en matière d'accessibilité, comme l'exige la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Elle s'assure également que les vidéos téléversées sur la chaîne YouTube de l'Ordre répondent à ces critères.

Au cours du premier trimestre de 2023, l'Unité s'est concentrée sur l'évaluation et la correction des vidéos et documents suivants afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité :

- les vidéos de la marche à suivre *Emprunts et réservations à la bibliothèque Margaret-Wilson* et *Hold and Checkout from Margaret Wilson Library*;
- le rapport 2021 sur les pratiques d'inscription équitables;
- les *Directives de pratique pour les instances électroniques* de l'Unité des tribunaux;
- la production technique sur le sous-titrage et la transcription pour la conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* a été revue, et le webinaire de la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle à l'intention des employeurs a été créé et publié sur la chaîne YouTube de l'Ordre;
- la production technique sur le sous-titrage et la transcription pour la conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* a été revue et mise à jour pour neuf séances d'information vidéo sur les Services aux membres.

Demandes des médias

L'Ordre continue de recevoir des demandes de la part de médias alternatifs qui suivent des affaires très médiatisées. Les réponses continuent à tracer des lignes claires et distinctes entre le travail de l'Ordre, celui des conseils scolaires et celui du gouvernement, et elles nous permettent de prendre nos distances par rapport aux processus qui ne relèvent pas de notre mandat réglementaire.

Cotisations annuelles

Une série de factures a été distribuée aux membres ainsi que des rappels pour le paiement de leur cotisation pour 2023. Un rappel de l'échéance, qui est à la mi-avril, a été envoyé à la mi-février, puis un autre au début du mois d'avril. Des rappels ont également été publiés dans les numéros de janvier, de mars et d'avril de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*.

Règlement des plaintes

Le processus de règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les plaintes au début du déroulement des enquêtes menant à une décision définitive. Le règlement des affaires moins significatives par l'entremise de ce processus constitue une utilisation responsable des ressources, permettant à l'Unité des enquêtes de consacrer plus de temps et de ressources aux plaintes plus graves. Les réunions des sous-comités formés à cette fin se font par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, des sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 14 ententes de règlement des plaintes entre des membres et l'Ordre. Les sous-comités pour la même période en 2022 ont ratifié un total de neuf ententes de règlement des plaintes. Ces chiffres représentent une augmentation de 55 % en 2023 par rapport à 2022.

Le personnel évalue chaque plainte pour déterminer si elle se prête au processus. Au premier trimestre de 2023, 47 plaintes ont été évaluées et un règlement a été proposé dans 14 dossiers (30 %). Comme c'est le cas pour toutes les décisions du comité d'enquête, les résultats du processus de règlement des plaintes ne sont pas rendus publics. Toutefois, le membre en cause, l'employeur et la partie plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui assure une imputabilité. Ce processus nous permet également de régler les plaintes plus rapidement, conformément à notre engagement d'être à la fois agile et attentif aux membres à qui l'on a reproché leur conduite.

Règlement à l'interne

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, le personnel a évalué 11 renvois au comité de discipline pour déterminer s'ils pouvaient faire l'objet de poursuites par le personnel interne (12 pour la même période en 2022). De ces 11 affaires, trois (cinq en 2022) ont été retenues pour des poursuites internes (27 %) et le reste a été transféré à un avocat externe.

Outre le fait qu'elle ait la charge des dossiers à l'interne, l'Unité de la conduite professionnelle continue de fournir des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier à nos deux équipes juridiques externes. Le personnel aborde également les nouvelles questions dès qu'elles surviennent et contribue à la mise en œuvre des modifications législatives (p. ex., en affichant les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres sur le tableau public, en récupérant les coûts liés à la thérapie et aux consultations, et autres).

Tribunaux

L'Unité des tribunaux continue d'améliorer le processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. À cette fin, elle a concentré ses efforts sur la réduction des délais d'audience, l'optimisation du processus disciplinaire et le renforcement de la transparence du processus d'audience. Au premier trimestre de 2023, le personnel a, entre autres :

- continué à fermer les dossiers d'audience sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle en vue de raccourcir la durée de vie globale d'un dossier;
- collaboré avec le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle pour réviser la publication *Instructions pour les instances électroniques* (entrée en vigueur le 7 mars 2023), afin de clarifier 1) la façon dont les observateurs des médias doivent s'identifier à l'écran lors des audiences électroniques pour des raisons de transparence

et; 2) la façon dont les observateurs du public peuvent choisir de s'identifier ou de rester anonymes pour des raisons de protection de la vie privée;

- mis en œuvre un processus d'établissement du calendrier plus rationalisé et automatisé en ce qui concerne la sélection du sous-comité pour les audiences relatives à la discipline et à l'aptitude professionnelle;
- lancé un projet à plus long terme visant à développer des ressources accessibles au public (c.-à-d., des foires aux questions) qui fourniront des renseignements accessibles et transparents sur les différentes parties de la procédure d'audience, en particulier afin d'informer et d'aider les membres non représentés dans les procédures disciplinaires ou d'aptitude professionnelle.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

Symposium Generation Black

En février 2023, le personnel de l'Ordre a assisté au compte rendu du symposium de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario intitulé *Generation Black: You're Next!* Les participants ont examiné diverses recommandations du symposium sur la manière de réduire les obstacles au recrutement et au maintien en poste des pédagogues noirs en Ontario, et en ont discuté.

Programmes de formation initiale à l'enseignement en français nouvellement agréés

Le personnel de l'Unité d'agrément a facilité le travail virtuel avec un sous-comité composé de trois membres de la liste de suppléance et d'une personne désignée par l'établissement dans le cadre de l'examen des programmes en français de l'Université Laurentienne. Cet examen comprenait l'ajout de domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen dans les programmes concurrent et consécutif en plusieurs parties de la Faculté. Lors de sa réunion du 7 mars 2023, le comité d'agrément a accordé l'agrément général aux programmes concurrent, consécutif et consécutif en plusieurs parties offerts en français par l'Université Laurentienne, avec des domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire.

Préoccupations initiales

Au cours de la dernière année, la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle s'est fixé pour objectif d'optimiser la durée de vie des dossiers liés aux plaintes déposées contre les membres. Cet objectif signifie qu'il faut affecter suffisamment de personnel pour assurer la qualité de la prise en charge de ces dossiers et de prendre des mesures pour réduire au minimum les retards qui sont du ressort du personnel de l'Ordre. L'Unité des préoccupations initiales atteint régulièrement deux objectifs en ce sens. L'objectif de traitement des dossiers des préoccupations initiales a été réduit de sept jours. Ce chiffre est considérable, étant donné que 85 % des dossiers de préoccupations initiales sont traités dans un délai de 30 jours. L'Unité des préoccupations initiales a également réduit le délai standard de réponse aux courriels et aux messages vocaux à 24 heures.

Sous-comités d'enquête

L'Unité des enquêtes a fixé un objectif de trois semaines pour l'établissement des rapports d'enquête sur les dossiers provenant de signalements d'employeurs. Une fois que le membre a répondu, le personnel chargé des enquêtes respecte systématiquement cet objectif de trois semaines.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, les sous-comités d'enquête se sont réunis neuf fois. Cinq de ces réunions s'inscrivaient dans le cadre du calendrier régulier et quatre sous-comités ont été convoqués pour des questions saisies ou urgentes. Les sous-comités ont examiné 83 dossiers (14 de ces dossiers ont été examinés par un sous-comité de règlement des plaintes du comité d'enquête composé d'un seul membre). Neuf dossiers ont été soumis au comité de discipline et deux ont été renvoyés au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi au comité de discipline et au comité d'aptitude professionnelle était d'environ 17 %, ce qui correspond à un taux viable. Ce taux permet de s'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle, ce qui signifie que les ressources de ces comités sont concentrées sur les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection d'enfants et de régie de la profession dans l'intérêt public.

Le 31 mars 2023, le comité d'enquête et les membres de la liste de suppléance ont participé à une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Cette formation aidera les membres du comité et de la liste de suppléance à prendre des décisions concernant les dossiers impliquant des allégations de discrimination et de racisme, ce qui est important pour assurer que l'Ordre traite ces comportements de manière appropriée. L'Ordre poursuivra ensuite le renforcement des capacités du comité d'enquête et des membres suppléants au-delà de cette formation initiale.

Conduite professionnelle

L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer les risques de manière plus stratégique en 2023 en : a) se tenant au courant des précédents du comité d'enquête lorsqu'il évalue la pertinence du règlement des plaintes, en veillant à ce que les règlements proposés dans le cadre de ce processus soient conformes aux décisions antérieures du comité d'enquête et tiennent compte des commentaires des membres des sous-comités d'enquête; b) en faisant avancer les audiences à l'aide de technologies de visioconférence et de transmission électronique des documents, ce qui permet d'éviter les retards et de réduire le risque que l'attention des participants diminue et que d'autres événements interviennent (p. ex., des problèmes de santé); et c) en continuant à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, ce qui réduit la nécessité de tenir des audiences couteuses et prolongées dans certains cas et élimine le risque d'un résultat d'audience sous-optimal.

En outre, l'Unité de la conduite professionnelle a fixé un intervalle maximal de 45 jours entre les dates d'audience de règlement des plaintes afin de s'assurer que les dossiers ne sont pas retardés jusqu'à ce que l'agenda d'un sous-comité atteigne un seuil minimal de dossiers à examiner. Bien que l'objectif soit de tenir des réunions mensuelles de sous-comités (ou plus souvent si le volume l'exige), tous les dossiers de règlement de plaintes qui sont prêts à être examinés par un sous-comité d'enquête le seront désormais dans un délai de 45 jours.

Tribunaux

Au premier trimestre de 2023, la réorganisation des divisions s'est poursuivie afin de séparer davantage l'Unité des tribunaux, qui soutient le travail du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, des fonctions de préoccupations initiales, d'enquête et de poursuite de l'Ordre (maintenant connu sous le nom de Division des enquêtes et de la conduite professionnelle). La création de la nouvelle Division de la politique, de la

gouvernance et des tribunaux vise à mieux garantir l'indépendance des procédures relatives à la discipline et à l'aptitude professionnelle, et s'aligne sur les meilleures pratiques d'autres grands organismes de réglementation qui ont évolué dans le même sens au cours des dernières années.

En décembre 2022, le conseil a approuvé la nomination de plusieurs nouveaux membres pour se joindre aux listes de suppléance du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle afin de pourvoir les postes vacants et, en particulier, de renforcer la capacité bilingue. Les personnes nouvellement nommées ont reçu une formation juridique et d'autres formations au cours du premier trimestre de 2023, lorsque leur mandat a commencé. Ces nominations aideront le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle à maintenir le volume d'audiences prévu, en français et en anglais, en 2023.

Alors que toutes les audiences relatives à la discipline et à l'aptitude professionnelle sont présumées se dérouler par voie électronique, le personnel de l'Unité des tribunaux travaille avec le personnel de la technologie de l'information et celui des installations, ainsi qu'avec des fournisseurs tiers, pour s'assurer que la technologie des audiences hybrides et les lieux d'audience en personne sont actualisés et optimisés. Ce travail continu garantit que le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle peuvent tenir des audiences hybrides et/ou en présentiel sûres, efficaces et équitables du point de vue de la procédure, selon les besoins.

L'Ordre suit de près la situation en matière de sécurité dans d'autres organismes de réglementation de l'Ontario qui ont interdit au public d'accéder à leurs bureaux à la suite de menaces violentes proférées à l'encontre du personnel et d'incidents de vandalisme découlant d'enquêtes ou d'audiences litigieuses. L'Ordre continuera à évaluer attentivement cette situation et donnera la priorité à la santé et à la sécurité du personnel, des membres des comités et des listes de suppléance, ainsi que de tous les participants et observateurs aux audiences.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

Éducation technologique

En janvier, l'équipe de direction de la Division des normes d'exercice et de l'agrément a participé à un dialogue national sur l'éducation technologique, organisé par l'Université York. Les participants de sept provinces et d'un territoire ont discuté des stratégies et des défis liés à l'offre d'enseignants et à la certification du personnel qui enseigne l'éducation technologique. Ils ont convenu de codévelopper un document commun contenant des liens vers les programmes d'éducation technologique, les modèles de programmes de formation à l'enseignement et les exigences en matière de certification des enseignants. Les discussions se poursuivent avec un consortium provincial d'éducation technologique.

Bureau du commissaire à l'équité

Le 3 mars 2023, le personnel de l'Ordre a rencontré l'équipe du Bureau du commissaire à l'équité. La réunion a porté sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, sur les mises à jour des exigences en matière de compétences linguistiques de l'Ordre et sur les initiatives de l'Ordre pour répondre à la pénurie d'enseignants certifiés dans la province. Pour faciliter ces changements, nous avons actualisé la correspondance existante et introduit une série de

listes de contrôle pour guider les postulantes et postulants tout au long du processus, contribuant ainsi à accélérer les décisions d'inscription.

Séances d'information

Le personnel de la Division des services aux membres a continué de collaborer avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences pour organiser des séances d'information. L'une d'entre elles a pour but d'aider les enseignants formés à l'étranger qui souhaitent s'inscrire à l'Ordre à bien comprendre le processus. Une autre est destinée aux postulants qui ont déjà entamé le processus d'inscription et qui ont besoin d'aide pour obtenir les documents nécessaires. Quant à la séance intitulée «Se préparer à enseigner en Ontario», elle vise les enseignants nouvellement certifiés, et comprend une présentation sur l'emploi et l'enseignement en Ontario effectuée par des représentants de conseils scolaires.

Bourses de l'Ordre

Un article présentant les lauréats des bourses 2022 a été publié dans le numéro de janvier 2023 de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* et sur le site web de l'Ordre, et nous en avons fait la promotion sur les médias sociaux.

Le programme de bourses d'études de l'Ordre accorde quatre bourses de 1 500 \$ à des étudiants exemplaires inscrits à l'un des programmes de formation à l'enseignement agréés de l'Ontario. Cette aide financière directe aide les futurs enseignantes et enseignants qui se passionnent pour les idéaux les plus élevés de l'enseignement, et qui ont fait preuve de courage et de persévérance.

Nous avons sélectionné les lauréats suivants pour les bourses 2022 :

- Bourse pour la résilience Brian-P.-McGowan : Shawn Dhaliwal, Université York;
- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson : Grace Rajballie, Université Redeemer;
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur : Kaitlyn Heasman, Université Queen's;
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire : Josée Lamoureux, Université Laurentienne.

L'Ordre fait la promotion active de la période de dépôt des candidatures pour 2023 sur les médias sociaux et dans l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*.

Activités d'engagement des partenaires

Chaque année, notre personnel fait des présentations aux facultés d'éducation qui fournissent aux étudiantes et étudiants en enseignement des renseignements importants pour les aider à mieux connaître l'Ordre, le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que les nombreux services et le soutien offerts aux membres. Au total, 11 présentations ont eu lieu dans les facultés au premier trimestre de 2023.

L'Unité des tribunaux continue également à faire des présentations sur les processus d'audience aux étudiants universitaires qui terminent leurs études en éducation et qui assistent de temps à autre à des instances disciplinaires conformément aux exigences de leur programme.

En janvier 2023, le personnel a fait deux présentations aux étudiants en enseignement de l'Université Lakehead sur les thèmes des qualifications additionnelles et de l'exercice du jugement professionnel. Le personnel de l'Ordre a également fait une présentation semblable pour les enseignants formés à l'étranger, organisée par le Centre francophone du Grand Toronto.

Tout au long de l'année, l'Ordre fait régulièrement des présentations aux membres inscrits au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et au programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision dans toute la province. Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le mandat de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public. Le personnel propose aux enseignants agréés de l'Ontario des études de cas interactives pour les aider à comprendre les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, de même que le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir du point de vue de l'administration. Ces séances sont également une occasion pour nous présenter les ressources disponibles pour les administrateurs afin de les aider dans leur rôle.

En janvier, le personnel de l'Ordre a fait une présentation sur le programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision pour l'Eastern Ontario Staff Development Network (réseau de perfectionnement du personnel de l'est de l'Ontario).

En février et en mars 2023, le personnel de la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle a organisé trois webinaires – un en français et deux en anglais – à l'intention des employeurs d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario. Environ 140 participants ont assisté aux webinaires, où ils ont reçu de l'information sur les articles de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* qui les concernent, y compris le processus d'enquête médicale, les obligations d'autoévaluation des membres, les obligations d'autoévaluation de l'employeur et le programme de thérapie et de consultations.

En mars, le personnel a réalisé une présentation sur les qualifications additionnelles pour le Conseil ontarien d'évaluation des qualifications (COÉQ).

Aussi en mars 2023, la présidente du conseil, Diana Miles, et la registraire et chef de la direction, Linda Lacroix, ont salué les délégués à l'assemblée générale annuelle 2023 de l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA).

Le personnel a terminé le premier trimestre de 2023 par une séance d'information à l'intention des enseignants formés à l'étranger, organisée par la Société économique de l'Ontario.

La Division des normes d'exercice et de l'agrément et la Division des services aux membres ont cofacilité l'une des premières visites d'une délégation de l'étranger à l'Ordre depuis la pandémie. La séance s'est déroulée dans un format hybride avec des formateurs d'enseignants d'Arabie saoudite et a fourni un modèle positif pour de futurs échanges d'informations.

Le personnel de l'Unité des tribunaux a cofondé et continue de coorganiser des réunions régulières de l'Adjudicative Tribunals Network (réseau des tribunaux d'arbitrage), un groupe composé du personnel des audiences de nombreux organismes de réglementation de l'Ontario qui se réunissent pour échanger sur les meilleures pratiques relatives aux

processus des tribunaux, et pour discuter des défis communs et des tendances récentes en matière d'audiences disciplinaires.

STATISTIQUES

Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 204 postes permanents prévus dans le budget de 2023. Le résumé suivant présente le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 31 mars 2023 :

Postes prévus dans le budget de 2023	<u>204</u>
Personnel permanent	172
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	11
Personnel détaché par des conseils scolaires	5
Postes à pourvoir au moment de publier le rapport*	16
	<u>204</u>

*Du financement pour combler des postes équivalents temps plein a été octroyé à la Division des services aux membres pour embaucher du personnel temporaire comme mesure à court terme.

Services aux postulants et aux membres

Résultats de la certification, nouveaux membres :

CERTIFICATS DÉLIVRÉS		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (Q1)
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	623
	Français	92
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais	1 800
	Français	85
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Anglais	35
	Français	73
TOTAL		2 708

La poursuite du programme de certificats temporaires en 2023 a permis d'accélérer l'obtention du certificat pour les postulants terminant un programme de formation professionnelle. Au cours du premier trimestre de 2023, un total de 2 708 membres ont été nouvellement certifiés. Au cours du premier trimestre des quatre années précédentes, il y avait eu en moyenne 1 200 nouveaux membres certifiés.

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANTS (T1 2023)			
Type de postulants	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
Ontario	Même jour	Même jour	Même jour
Mobilité de la main-d'œuvre	44 jours	31 jours	25 jours
Étranger	140 jours	143 jours	123 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents par l'Ordre et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le premier trimestre de 2023, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre (postulants d'autres territoires de compétence canadiens) et des enseignants formés à l'étranger (postulants de l'extérieur du pays) a continué de diminuer chaque mois.

CERTIFICATS ACCÉLÉRÉS		
	Langue d'enseignement	1^{er} janvier-31 mars 2023 (Q1)
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Anglais Français	47 14
TOTAL		61

Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui ont reçu un certificat initial ou dont le certificat arrivant à échéance a été converti en certificat permanent.

- L'Unité du service des dossiers a collaboré avec l'Unité de la technologie de l'information pour continuer à soutenir la numérisation du processus de demande d'inscription. Cette démarche comportait l'ajout d'une procédure de vérification de l'inscription pour toutes les tierces parties ou établissements externes avant le téléchargement des documents. Cet ajout fournit les renseignements nécessaires pour déterminer si les documents reçus par l'intermédiaire du portail de téléchargement ont été reçus directement de l'autorité émettrice ou s'ils doivent faire l'objet d'une vérification supplémentaire.
- L'Unité du service d'évaluation a élaboré une nouvelle feuille de calcul et des lignes directrices connexes pour déterminer la durée des cours de formation des enseignants suivis dans le cadre de programmes combinant des cours théoriques et professionnels. Le développement d'outils et de ressources pour aider les membres du personnel qui évaluent la formation, prennent des décisions et formulent des recommandations en matière d'autorisation d'enseigner est une initiative décrite dans le rapport Optimus, laquelle vise à promouvoir une prise de décision efficace et indépendante.

La page «Communiquez avec nous» remaniée du site web de l'Ordre offre un meilleur accès aux options libre-service.

Au cours du premier trimestre de 2023, l'Unité du service à la clientèle a répondu à 13 973 appels et a traité 16 855 courriels.

Statistiques sur les membres

Statut	31 mars 2023	31 mars 2022
Membres inactifs	245 231	238 096
Membres en règle	233 007	233 115
Certificats expirés	21 496	21 550
Annulation – Démission	3 190	3 225
Certificats révoqués	476	448
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	90	87
Certificats suspendus	18	28
Total	503 773	496 814

Bibliothèque Margaret-Wilson

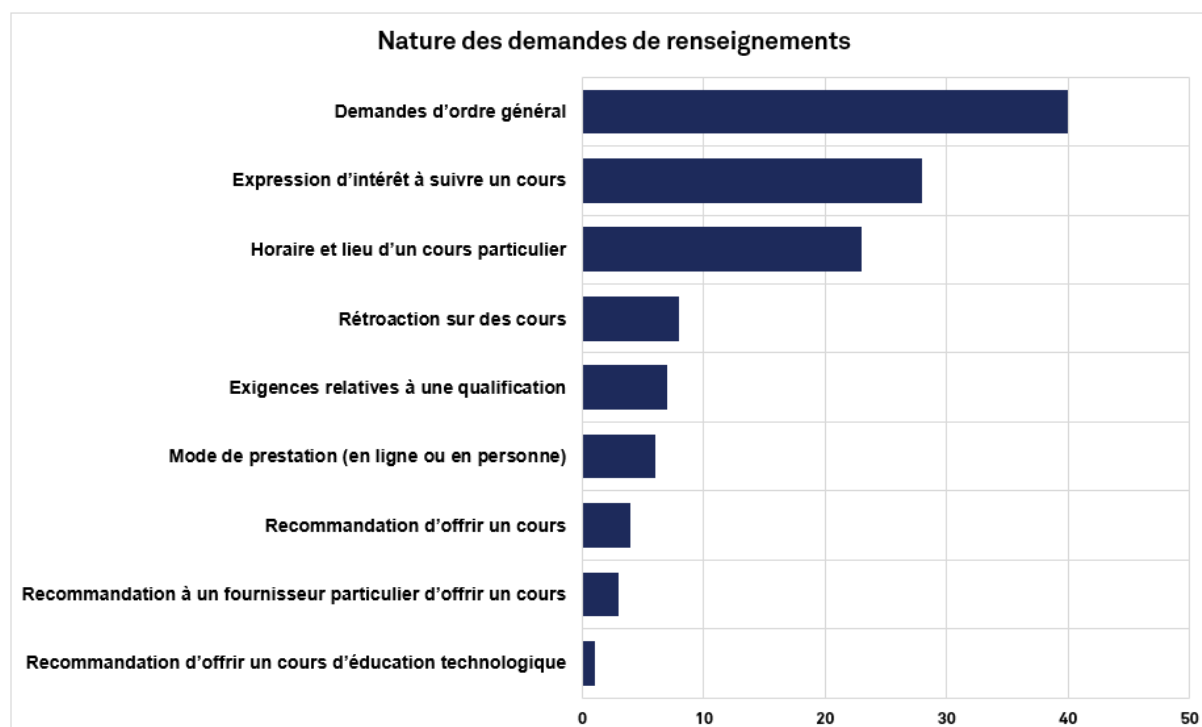
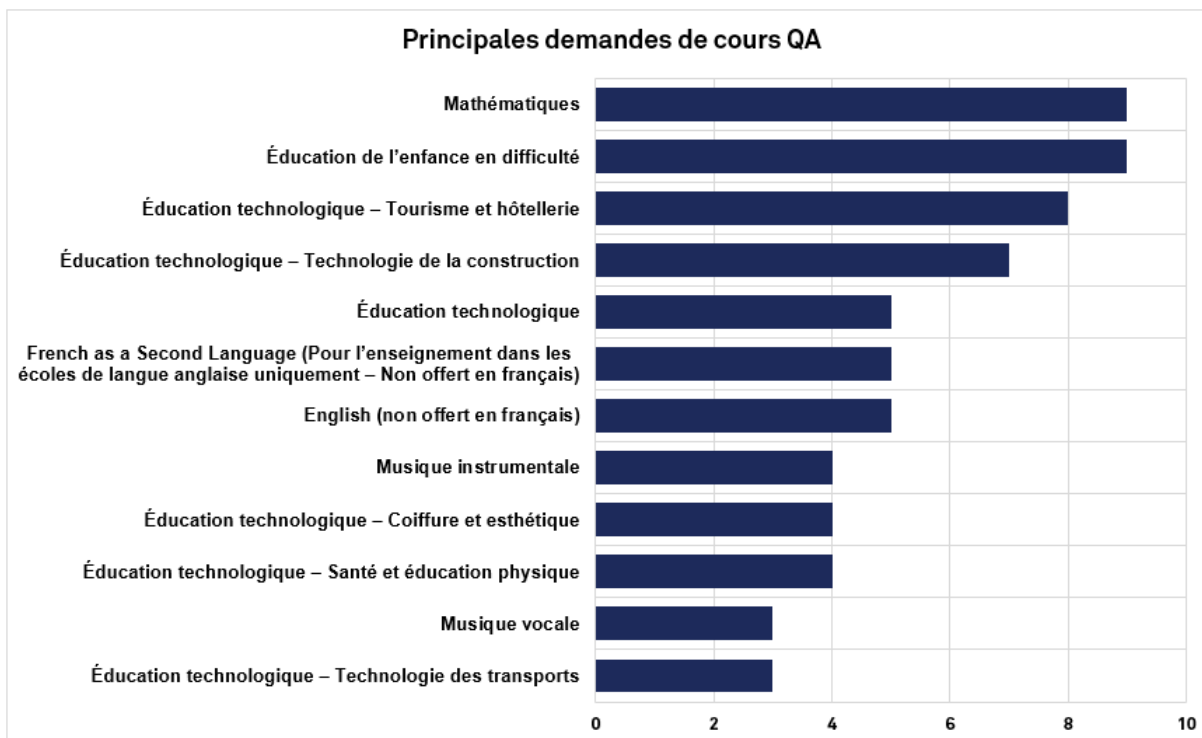
Les abonnés de la bibliothèque continuent de profiter des avantages des ressources imprimées et électroniques. Au cours du premier trimestre de 2023, le nombre total de prêts à la bibliothèque a augmenté de 13 % d'une année à l'autre. Les membres ont emprunté 6 105 articles, contre 5 426 au cours de la même période de l'année précédente (y compris les livrels). La circulation des livrels a augmenté de 15 %, avec 4 103 emprunts au premier trimestre de 2023 et 3 582 au cours de la même période en 2022.

Normes d'exercice et agrément

Description	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (T1)
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	77
Cours agréés	98
Examen de la gouvernance	8
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	6 (FR : 3, EN : 3)
Les lignes directrices définitives réaffichées, soulignant l'inclusion d'éléments requis liés à l'enseignement explicite de la lecture	12 (FR : 6, EN : 6)

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Pour le premier trimestre de 2023, nous avons reçu 121 demandes (22 en français et 99 en anglais) par l'entremise de notre portail web :



Enquêtes et conduite professionnelle

Nos fonctions relatives aux plaintes et à la discipline sont assurées par la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle, qui comprend trois unités : Préoccupations initiales, Enquêtes et Conduite professionnelle.

Préoccupations initiales

Description	2023 (T1)	2022 (T1)
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	144	63
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	0	0
- Membre de l'Ordre	17	7
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeurs)	129	131
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	290	201
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ⁽²⁾	73	51
• Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	15	21
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	175	138
- Dossiers actifs	122	70
Fonds pour thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	1	1
- Demandes approuvées	1	1
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	0	0

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante

(2) Les dossiers de l'Unité des préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de rapport précédente. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 200 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. La grande majorité des appels reçus par l'Unité des préoccupations initiales sont résolus le jour même de leur réception.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 248 préoccupations et avis officiels d'employeurs au cours du premier trimestre de 2023. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 211

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 17

Dossiers traités en plus de 60 jours – 20

Les délais de traitement prolongés s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

Enquêtes

Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du premier trimestre de 2023, par rapport à la même période en 2022.

Affaires classées	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (T1)	1 ^{er} janvier-31 mars 2022 (T1)
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	9	12
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	2	1
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	18
Admonestation par écrit en vertu du paragraphe 26 (5) d)	5	5
Avertissement en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	2	5
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6	9
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6	2
Rappel en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	4
Question non renvoyée et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	12	11
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	9	1
Engagement à démissionner	3	5
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement	1	4
Question résolue au moyen du processus de règlement des plaintes	14	9
Total	83	82

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au premier trimestre de 2023, huit dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Conduite professionnelle

	2023 (T1)	2022 (T1)	2022	2021	2020	2019
Règlement des plaintes						
Évaluations de dossiers soumis au processus de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles se prêtent à ce processus)	47	59	301	299	284	386
Résolutions de dossiers soumis au processus de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	14	9	82	44	61	86
Résolutions par engagement (plaintes d'incompétence ou découlant d'une évaluation insatisfaisante)	0	0	2	6	3	9
Règlement à l'interne						
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au	11	12	76	39	65	158

	2023 (T1)	2022 (T1)	2022	2021	2020	2019
comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)						
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	4	2	24	19	25	36

Politique, gouvernance et tribunaux

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité statutaire établi en vertu de la loi qui examine et prend des décisions sur les appels des postulants qui n'ont pas obtenu la certification/le statut de membre de l'Ordre ou qui ont obtenu la certification/le statut de membre avec des conditions ou des restrictions.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis quatre fois. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au premier trimestre de 2023 et pour la même période en 2022 :

Appels des inscriptions	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (T1)	1 ^{er} janvier-31 mars 2022 (T1)
Appels reçus	4	11
Décisions rendues	4	3

Le comité continuera à traiter les appels le plus équitablement et le plus rapidement possible.

Tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web : www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca. Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur le site web de l'Ordre, car elles sont présumées être fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions prises lors des 14 audiences disciplinaires conclues au cours du premier trimestre de 2023 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2023). Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Affaires tranchées par le comité de discipline	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (T1)
Révocation	6
Suspension	5
Réprimande	1
Annulé – démissionné	2

Affaires tranchées par le comité de discipline	1 ^{er} janvier-31 mars 2023 (T1)
Conditions ou restrictions	0
Retrait de l'avis d'audience	0
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0
TOTAL	14

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Aucune audience relative à l'aptitude professionnelle n'a eu lieu au cours du premier trimestre de 2023.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du premier trimestre de 2023 (au 31 mars) pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous :

2023	2022	2021	2020	2019
88	132	241	300	250

Données clés relatives au volume et à la nature des travaux du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle au cours du premier trimestre de 2023

- Il y avait **88 dossiers d'audience ouverts** à la fin du premier trimestre de 2023, une **baisse de 62 %** par rapport au volume cumulé moyen de dossiers d'audiences ouverts à la fin du premier trimestre des quatre années précédentes (230,8 dossiers).
- Au total, **14 audiences ont été conclues** au premier trimestre de 2023. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. Cela représente une **baisse de 50 %** par rapport au nombre moyen d'affaires conclues (28) au cours du premier trimestre des quatre années précédentes.
- **32 jours de sous-comité** ont été consacrés à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences au cours du premier trimestre de 2023. Le temps consacré à la conduite des travaux des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (32 jours) était **supérieur de 1,6 %** à la moyenne du premier trimestre des quatre années précédentes (31,5 jours).
- **17 jours** ont été consacrés au traitement d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle **contestées** (c.-à-d. des audiences et/ou des motions) au cours du premier trimestre de 2023. Il s'agit d'une **augmentation de 106 %** du nombre de jours de procédures contestées par rapport à la moyenne du premier trimestre des quatre années précédentes (8,3 jours).
- **11 procédures non contestées** ont été entendues au premier trimestre de 2023, soit une **baisse de 49 %** par rapport à la moyenne du premier trimestre des quatre années précédentes (21,8 procédures non contestées).

- **1 conférence préparatoire à l'audience** a eu lieu au premier trimestre de 2023, une **baisse de 77 %** de la moyenne du premier trimestre des quatre années précédentes (4,3 conférences préparatoires).

Analyse

Il est important de noter que les données du premier trimestre de 2023 sont limitées, étant donné la période étudiée relativement courte. Les tendances en matière d'audiences deviendront plus claires au cours de l'année, au fur et à mesure que les données seront disponibles. Les tendances quinquennales sont prises en compte afin d'établir une base de référence adéquate. Néanmoins, les premières indications suivantes devraient être surveillées au cours des prochains mois.

Tout d'abord, comme on l'a observé au cours des derniers trimestres, le nombre de jours de procédures contestées a augmenté de manière importante par rapport aux moyennes précédentes. Au premier trimestre de 2023, les audiences contestées ont pris plus de deux fois plus de temps que d'habitude. Ces données sont en corrélation avec la baisse significative (49 %) du nombre de procédures non contestées entendues au premier trimestre de 2023. Par conséquent, bien que le nombre de jours d'audience au premier trimestre de 2023 (32 jours d'audience) soit comparable à la moyenne du premier trimestre des quatre années précédentes (31,5 jours d'audience), il y a eu une diminution de 50 % du nombre d'affaires conclues. En d'autres termes, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacré une quantité de temps semblable à leur travail, mais la nature de leur travail a changé de manière importante (c.-à-d. plus d'audiences contestées), de sorte que leur production a diminué, car il faut beaucoup plus de temps et de ressources pour conclure des procédures contestées que des procédures non contestées.

Ensuite, le nombre de dossiers d'audience ouverts a considérablement diminué au cours des dernières années (88 à la fin du premier trimestre de 2023, contre un sommet de 300 à la fin du premier trimestre de 2020). Cette diminution du nombre de dossiers d'audience ouverts est principalement due au volume élevé et soutenu d'audiences tenues au cours des dernières années. Comme indiqué ci-dessus, le nombre de jours d'audience au premier trimestre de 2023 est resté stable par rapport aux moyennes précédentes. Cette évolution est attribuable 1) à l'augmentation du nombre d'arbitres disponibles au sein des comités de discipline et d'aptitude professionnelle et de la liste de suppléance à la suite de la transition de la gouvernance de l'Ordre; 2) au passage aux audiences électroniques comme format d'audience par défaut (et à l'efficacité accrue de ce format); et 3) à l'effort concerté du personnel au cours des dernières années pour mettre en œuvre la priorité stratégique du conseil d'améliorer les délais en matière de discipline en apportant diverses améliorations aux processus. Toutefois, compte tenu du volume élevé de plaintes et de dossiers d'enquête (dont une partie sera transmise aux comités de discipline ou d'aptitude professionnelle) et de l'augmentation significative des audiences contestées longues et complexes, on s'attend à ce que le nombre de dossiers d'audience ouverts recommence à augmenter.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Linda Lacroix, EAO
Registraire et chef de la direction